

Salaires du personnel des exploitations agricoles du Var

Juillet 2007

- Salaires du personnel d'exécution

Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel (base 151,67 H.)
100	8,44 €	1 280,09 €
105	8,50 €	1 289,20 €
110	8,58 €	1 301,33 €
120	8,70 €	1 319,53 €
130	8,80 €	1 334,70 €
140	8,87 €	1 345,31 €
150	9,00 €	1 365,03 €
160	9,13 €	1 384,75 €
170	9,36 €	1 419,63 €

- Salaires du personnel scientifique technique de laboratoire

Coefficient	Salaire horaire	Salaire mensuel (base 151,67 H.)
100	8,44 €	1 280,09 €
115	8,64 €	1 310,43 €
125	8,75 €	1 327,11 €
155	9,07 €	1 375,65 €
185	9,65 €	1 463,62 €
195	9,85 €	1 493,95 €

- Salaires du personnel d'encadrement

Valeur du point cadre : 9,15 €

Coefficient	Salaire mensuel
200	1 830,00 €
240	2 196,00 €
250	2 287,50 €
255	2 333,25 €
270	2 470,50 €
300	2 745,00 €
305	2 790,75 €
365	3 339,75 €
450	4 117,50 €
550	5 032,50 €

Ces salaires, figurant dans un avenant à la convention collective signé le 11 juillet 2007, sont applicables à dater du 1^{er} juillet 2007.

Il est rappelé qu'à compter du 1^{er} juillet aucun salarié ne peut être rémunéré à un salaire inférieur au SMIC soit 8,44 €.

Valeur du minimum garanti servant de référence pour les avantages en nature et indemnités diverses: 3,21 € à compter du 1/7/2007.

Indemnité de transport :
Les salariés résidant à plus de 5 km du siège de l'exploitation ou du lieu de travail lorsque ce dernier est différent du siège dont l'employeur n'assure pas le transport ont droit à une prime de 22,87 € par mois pour les salariés à temps plein et de 1,07 € par jour pour les salariés à temps partiel ou tout salarié n'ayant pas travaillé un mois complet. La distance est à calculer sur la carte routière.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

SERVICE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA POLITIQUE SOCIALE AGRICOLES

Avenue Paul Arène
83300 DRAGUIGNAN
Tél. : 04 98 10 55 03
Fax : 04 98 10 55 01

B.P. 122 Place Noël Blache
83071 TOULON CEDEX
Tél. : 04 94 92 47 12
Fax : 04 94 92 47 50